

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Le Journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.
Il est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.

Abonnement :
 Pour Roubaix, 25 francs par an.
 » » 14 » » six mois.
 » » 7 50 » » trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Place, 58.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFITTE, BULLIER et C^o, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAYAS, LAFITTE BULLIER et C^o, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 11 Avril 1865.

BULLETIN.

Des nouvelles importantes nous arrivent d'Amérique. Trois divisions confédérées ont fait, le 25 mars, une attaque très vive sur le fort Steadman devant Petersburg. Les confédérés ont également attaqué le fort Askell, mais ils ont été repoussés avec de grandes pertes. Des renforts fédéraux étant arrivés chassèrent les confédérés du fort Steadman, puis continuant d'avancer, ils ont capturé les retranchements confédérés. Les confédérés firent des efforts inutiles pour les reprendre. La perte des fédéraux est de 2,000 hommes et celle des confédérés de 3,000. — Une conférence a été tenue à City-Point entre Lincoln, Grant et Sherman.

Les bruits de négociations pacifiques gagnent chaque jour du terrain.

Une dépêche de Lisbonne annonce que le ministère entier a donné sa démission qui a été acceptée par le roi.

Au nombre des pétitions rapportées samedi au Sénat, il y en avait une qui réclamait, au nom des habitants de l'Algérie, le droit d'envoyer des députés au Corps législatif. Le Sénat a, passé à l'ordre du jour.

Le Corps législatif a rejeté l'amendement par lequel l'opposition sollicitait l'instruction gratuite et obligatoire. M. de Parieu, portant la parole au nom du gouvernement, a annoncé que diverses améliorations dans le sens du rapport de M. Duruy seraient prochainement appliquées aux écoles de garçons et de filles. La position des instituteurs et institutrices serait améliorée.

On ne s'occupera que sommairement, paraît-il, au Corps législatif, de la question mexicaine. L'indisposition persistante

de M. Berryer, qui était chargé de défendre l'amendement de la gauche, motiverait cette résolution.

En vertu d'un arrêté de M. le ministre de l'intérieur en date du 8 avril, le journal *l'Union de l'Ouest* qui se publie à Angers est suspendu pour deux mois.

J. REBOUX.

M. Havin a voulu parler à la Chambre, ou du moins essayer de parler, car il n'est pas parvenu à se faire entendre. Son discours était cependant imprimé en très-beaux caractères et en très-gros caractères, comme celui d'un souverain, disent ceux qui ont pu l'apercevoir. Malheureusement, M. Havin était tellement enrôlé que l'on ne pouvait l'entendre. Les interruptions, ne lui ont pas fait défaut; mais ces interruptions, qui sont des occasions d'éloquence et de mots à effet pour les grands orateurs, M. Havin s'est bien gardé de les relever ou d'y répondre: elles auraient dérangé la symétrie du bel imprimé dont il faisait lecture, et M. Havin tenait à ce qu'on sût ce qu'il contenait: des attaques violentes contre les Frères de l'Ecole chrétienne!

Quand nous disons que M. Havin a lu, nous devons ajouter qu'il a aussi improvisé une réponse à ses interrupteurs les plus tenaces. Malheureusement pour lui, l'enrouement ne se calmait pas, il a appelé M. le marquis d'Havrincourt, M. d'Arincourt... Les longs éclats de rire constatés au compte-rendu ont dû être bruyants!

Mais le plus piquant, c'est que M. Havin a oublié, dans son improvisation, le contenu du discours imprimé. Ne se souvenant plus qu'il avait tonné contre les Frères des Ecoles chrétiennes, qu'il en avait appelé à la statistique pour constater qu'il y avait déjà 412,090 jeunes garçons et 697,000 jeunes filles dans les écoles publiques congréganistes; qu'il y a vingt-deux ans, l'effectif des congrégations était de 3,128 frères et de 13,830 sœurs; qu'en 1863, il était de 8,635 frères et de 38,204 sœurs, c'est-à-dire à peu près triple; qu'en 1813, il y avait 1,704 écoles de frères et 6,496 écoles de sœurs; qu'en 1863, il y a 2,502 écoles de frères et 17,296 écoles de sœurs; oubliant qu'il venait de s'écrier, en forme de conclusion: « La France repousse une invasion universelle de l'enseignement par les congrégations; oubliant un si beau passage, — et cela est d'autant plus inexcusable

que le discours était imprimé. — Il dit dans son improvisation: « Je n'ai parlé d'aucune manière des congrégations enseignantes, des frères ignorants. » (Bruit. — Ah! ah! — On rit.)

Cette fois aussi, c'est imprimé. Mais ce n'est rien de lire le compte-rendu de cet incident... étonnant, il faut lire les réflexions qu'il a inspirées à M. de La Bédollière:

« La fin de la séance a été consacrée à un amendement relatif à l'instruction primaire gratuite et obligatoire. M. Havin, qui avait été chargé de développer cet amendement, avait trop présumé de ses forces. Il était souffrant depuis quelques jours, et sa voix altérée n'avait pas assez d'étendue pour qu'il pût se faire entendre de toute l'assemblée. Ceux qui liront son discours dans le compte-rendu du *Moniteur* verront combien sont péroratoires les raisons qu'il a émises en faveur de l'instruction primaire gratuite et obligatoire. » — De La Bédollière.

Peut-on ajouter: On rit! comme à la Chambre? — Aubry-Foucault. (*Gazette de France*).

Voici le texte de l'arrêté qui suspend pour deux mois le journal *l'Union de l'Ouest*:

« Le ministre de l'intérieur, Vu le numéro de *l'Union de l'Ouest* du 6 avril, lequel contient sous l'intitulé: « Informations particulières de *l'Union de l'Ouest* », un article signé: « C. Cahusac », commençant par ces mots: « On aura beau dire... » et finissant par ceux-ci: « Ces riantes perspectives »;

Vu notamment le passage dans lequel l'auteur de l'article, après avoir annoncé que les séances du Corps législatif semblent avoir repris leur niveau paisible, ajoute que « la rumeur publique, aisément portée à l'exagération, prétend que l'émotion gouvernementale a failli un instant inspirer de graves mesures; on ne craint pas de citer de prétendues paroles comminatoires d'un général aide de camp, et les esprits les plus inventifs vont même jusqu'à l'exposition minutieuse et détaillée du plan conçu en haut lieu pour procéder sans bruit et sans éclat à l'ajournement de la Chambre »;

Considérant que l'auteur de l'article, en propageant ces fausses nouvelles, a eu pour but d'égarer l'opinion publique et d'exciter à la haine du Gouvernement;

Attendu que le journal *l'Union de l'Ouest* a déjà, depuis moins de deux ans, reçu

trois avertissements, aux dates du 2 mai 1863, du 25 novembre 1864 et du 27 mars 1865; qu'il a en outre encouru une suspension de deux mois, prononcée par arrêté du 6 janvier 1865;

Vu l'article 32 du décret organique du 17 février 1852 et la loi du 2 juillet 1861; Arrête:

Art. 1^{er}. Le journal *l'Union de l'Ouest* est suspendu pour deux mois à partir du 9 avril 1865.

Art. 2. M. le préfet de Maine-et-Loire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 avril 1865.

LA VALETTE.

Le *Mémorial diplomatique*, ordinairement très bien informé des résolutions du cabinet de Vienne, précise, dans son dernier numéro, la nouvelle phase dans laquelle vient d'entrer la question des duchés de l'Elbe et, le rôle qu'y a joué l'Autriche; puis il ajoute:

« M. de Bismark a refusé d'entrer dans la voie de la conciliation. Le résultat principal du vote du 6 décembre dans la Diète sera de tracer à chacune des grandes puissances une position particulière. L'Autriche renie hautement et ouvertement l'application que la Prusse voulait faire du droit de condominium à son propre profit. Elle se trouve désormais engagée à ne prêter la main à aucune autre solution que celle indiquée par le droit fédéral. »

Nous résumons comme il suit les principaux incidents de la séance tenue vendredi par la Chambre des Communes d'Angleterre.

M. Layard, répondant à M. Verney, dit que l'Angleterre n'est jamais intervenue dans le Schleswig-Holstein et qu'elle n'a rien à dire sur ce qui s'y passe actuellement. Il fait observer que les Duchés n'appartiennent plus au Danemark, sans faire encore partie du territoire prussien ou autrichien et que, dans cette situation anormale, un pavillon leur était nécessaire, mais il ajoute qu'en reconnaissant provisoirement ce pavillon, l'Angleterre n'a pas reconnu les droits de la Prusse, de l'Autriche ou de la Diète.

M. Cardwell annonce qu'un télégramme du général Cameron porte que la guerre

a éclaté dans la Nouvelle-Zélande: 3 officiers et 15 hommes de l'armée anglaise ont été tués et 30 blessés; mais l'ennemi a été repoussé avec une forte perte.

D'après les nouvelles de la Cochinchine reçues par le ministre de la marine, et qui vont jusqu'au 3 mars, la situation des établissements était des plus satisfaisantes.

La reconnaissance militaire faite jusqu'à Gia-phu avait donné les meilleurs résultats et assuré la tranquillité sur toute la frontière de la province de Bien-hoa.

D'un autre côté, le lieutenant de vaisseau Chevalier, aide de camp du gouverneur, envoyé à Hô pour informer le roi Tu-Duc de la résolution du gouvernement de l'Empereur de maintenir le traité de 1862, était revenu à Saigon. Cet officier aurait été parfaitement accueilli: toutes les satisfactions ont été données aux différentes réclamations que le contre-amiral de la Grandière l'avait chargé de présenter. Le gouvernement annamite s'est engagé à observer fidèlement les stipulations du traité de 1862, et des instructions ont été adressées dans toutes les provinces pour poursuivre les agitateurs.

Un nouvel acompte de 1,400,000 fr. sur l'indemnité due à la France et à l'Espagne a été remis à bord de la corvette le *Cochin*, mouillée à Tourane, et sera expédié par le prochain courrier.

Le contre-amiral Roze, nommé au commandement en chef de la division navale des mers de Chine, était arrivé à Saigon le 24 février. Cet officier général exercera par intérim les fonctions de gouverneur de la Cochinchine pendant l'absence du contre-amiral de la Grandière, qui, ayant obtenu un congé, devait partir à la fin du mois de mars. (*Moniteur*)

Les nouvelles de Saigon sont du 9 février:

Le journal du gouvernement dément les bruits d'insurrection dans le Nord et dans l'Est. Tout se réduit à des actes de malfaiteurs par quelques bandes de mandarins, lesquelles sont devenues impuissantes, leurs recrues ne tenant plus devant nos troupes. L'amiral-gouverneur a inspecté les provinces, parcouru les arrières. Partout les populations se sont montrées empressées et sympathiques. Le jardin botanique de Saigon envoie des graines de coton arborescent susceptibles de prospérer en Algérie presque sans culture.

FICILETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 12 AVRIL 1865

N° 6

UN

MARIAGE EN PROVINCE.

CHAPITRE III.

LES VISITES.

(Suite.)

Au moment où il essayait de mettre ses principes en pratique près de Denise, Jacques avait pour auxiliaires d'assez grand avantage naturels: ses trente ans n'étaient pas encore sonnés; il se trouvait dans tout l'épanouissement de sa force, et de sa beauté. Robuste, blond, grand, ayant des cheveux et des dents superbes, il avait tous les signes distinctifs de la race de sa famille (les Védelle appartenant à une souche normande); il tenait de son père, comme Georges tenait de sa mère créole de Cuba, à laquelle il avait pris son type de figure espagnole. Les deux races, en s'unissant par un mariage, au lieu de se confondre

dans les enfants, s'étaient reproduites toutes deux en conservant leurs caractères particuliers.

Absolument parlant, Jacques était plus beau que Georges, et, comme il ne négligeait pas l'art de mettre en évidence tous ses avantages, art que Georges semblait complètement ignorer, il en résultait un contraste complet entre les deux frères, contraste où Jacques avait tout l'avantage.

Quand, l'heure du dîner fut venue, on passa dans la salle à manger, ce contraste apparut à un redoublement de triomphe pour Jacques. Georges entra dans la salle à manger en habit, gilet blanc, chaussé de bottes vernies et friné dans les règles. Grâce à ces frais de toilette inusités, il était un peu près méconnaissable, et, malheureusement pour lui, considérablement enlaidi. Son habit, de l'année précédente, attestait trop qu'il avait grandi; sa coiffure, œuvre de Vincent, n'était pas à l'air de son visage; il avait ainsi une physionomie gauche, bizarre, presque ridicule, qui sauta tout d'abord aux yeux de Mlle de La Pinède, et la fit se retourner du côté de Jacques avec un redoublement de bonne grâce.

CHAPITRE IV.

LA TANTE MÉDÉ.

Nous laisserons la famille de Védelle faire avec empressement les honneurs de la Pinède à la belle Denise, et nous suivrons le notaire, sa femme et sa fille, qui, en quittant le château, allèrent passer le reste de la journée dans une maison de

campagne nommée *les Capucins*, propriété d'une tante de M. Lescalle.

Cette tante était une vieille fille portant le nom prétentieux de Mesdélies, qu'une abréviation familière du provençal faisait appeler dans le pays Misé-Médé.

Mlle Lescalle avait été jeune pendant les années orageuses de la Révolution; quand, sous l'Empire, l'ordre se fut refait dans les fortunes et dans les esprits, elle se trouva en possession d'un assez joli patrimoine en bonnes terres, et les partis ne lui manquèrent pas, quoiqu'elle commençât à se faire mère. Le vieux baron de Croix-Fonds lui-même, fort ruiné par l'émigration, daigna solliciter la main de l'héritière; il fut repoussé comme les autres. Mesdélies Lescalle, avec un tact fin assez rare, avait vite compris qu'à son âge elle ne pouvait être recherchée que pour son argent, et ne voulant pas être l'appoint d'un marché, elle se résolut à rester fille.

Tourmentée cependant par ce besoin d'affection qui ne meurt jamais au cœur des femmes, elle s'attacha vivement à son neveu Toussaint Lescalle, dont elle se fit la protectrice infatigable.

A cette époque, le jeune Lescalle faisait son droit à Paris, et il s'adressait souvent à la bourse de la tante Médé pour le tirer des embarras où le plongeaient les conséquences de son goût excessif pour toute espèce de plaisir. Au bout de cinq ans de séjour à Paris, le jeune Lescalle se trouva mûri de diplômes en règle et fort dépourvu de moyens d'existence, étant réduit à ses seuls talents, dont il avait lui-même assez mauvaise opinion. En cet état de choses, il accepta avec empressement l'of-

fre que lui fit la tante Médé de lui acheter une charge de notaire à la Ciotat.

Toussaint Lescalle se transforma alors complètement; il dépouilla l'étudiant pour revêtir le fonctionnaire, il se maria, et le libertin prodigue de l'Ecole de droit devint un homme rangé, exact, positif, et d'humeur fort sévère pour quiconque se permettait de vivre comme il avait vécu.

Règle générale: un homme oublie toujours très-vite sa conduite passée, quand il lui serait gênant de s'en souvenir. Le temps intervertit bien complètement les rôles; car il vint un moment où le notaire se revêta en voyant sa tante pencher à l'indulgence pour des jeunes gens peut-être beaucoup moins mauvais sujets qu'il ne l'avait été lui-même.

En 1819, la naissance de Rose mit dans la vie de Misé-Médé le premier bonheur qu'elle eût encore ressenti. Quand elle prit dans ses bras le nouveau-né, ce petit être frêle et doux dont la faiblesse sollicite si éloquemment la protection et la tendresse, la vieille fille se sentit inondée d'une émotion indigible, et des fibres mystérieuses frémissaient en elle sous la révélation d'un sentiment inconnu. La maternité s'éveilla dans ce cœur simple et profond, si bien fait pour être un cœur de mère.

L'enfant étroitement serré contre son sein, Mlle Lescalle courut trouver son neveu.

« Toussaint, lui dit-elle, si tu éprouves un peu de reconnaissance de mon affection pour toi, accorde-moi ce que je vais te demander.

— Parlez, ma tante, je n'ai rien à vous refuser.
— Donne-moi ta fille à élever.
— Quoi! ma tante, vous voulez?... »

— L'emmener aux Capucins avec sa nourrice. Vous viendrez la voir, toi et ta femme, tant que vous voudrez; ne me refuse pas cela, je t'en prie, mon cher neveu.

— Mais, ma tante, il n'a jamais été question que vous prendriez la petite. Comment cette idée vous est-elle venue?

— En la voyant, en l'embrassant; je n'ai jamais compris avant aujourd'hui combien je pouvais aimer un enfant; je n'en avais pas vu de si petits. Cela m'a remué le cœur, j'ai eu comme une révélation; si cela m'était arrivé déjà, je n'aurais, je crois, pas résisté au désir d'être mère.

— Eh bien! pensa le notaire, il est fort heureux pour nous que la tante songe à cela trop tard. Ma foi, tante Médé, ajouta-t-il tout haut, je ne vois pas d'inconvénient à vous satisfaire, l'enfant sera certainement très-bien chez vous; pour ma part, je consens; entendez-vous avec ma femme.

Mme Lescalle ne résista pas longtemps aux instances passionnées de la grand-tante, et Misé-Médé triomphante emporta sa petite nièce comme une proie. A dater de ce jour, son existence, jusque-là solitaire et monotone, fut remplie et égayée; elle aimait la petite Rose d'une affection où se confondirent tous les instincts aimants de son cœur. Rose fut sa joie, son souci, sa pensée de tous les moments, et cette grande maison, qu'elle avait trouvée si souvent déserte et silencieuse, lui parut illuminée de rayons et remplie d'harmonie, dès qu'elle fut vivifiée par l'enfant adorée.

Cette maison de campagne de Misé-Médé avait été autrefois l'ancien et célèbre couvent des Capucins de la Ciotat; placée